Département de l'Indre
Canton de Saint-Gaultier
Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28 OCT. 2026
ID : 036-200035137-20261005-2026100505-DE

Séance du 5 octobre 2026

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
- *en exercice : 28*
- *présents : 27*
- *votants : 25*

Date de la convocation : 25 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle du Musée de Chaillac, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents *: Alain OVAN, Emmanuel MOYRAND, Martine DUMAZET, Florine TOUPET, Christelle CARTOUX, Anthony DUBUS, Marianne BIZET, Stéphane CALARD, Alain COYAT, Marie-Paule MOSSELIN-NATUREL, Nathalie LAURENCIER, Christel CHAPUT, Benoît VALET, Michèle BALLET, Dominique CARDON, Christelle RAOUI, Jean-Christophe PLANTUREUX, Christine DEJOIE, Laurent ALLILAIRE, Hubert JOUOT, Sylvie DELAUNE, Philippe GOURLAY, Christian BREC, Thierry BARBIER, Spike GROËN, Marie-Laure FRISCH, Guylène MAUSSIRE.*
Absents / Excusés *: Hugues NICOLAS DE TREMELU.*
Non-participation au vote *: Hubert JOUOT, Guylène MAUSSIRE.*

Secrétaire de séance *: Marianne BIZET.*

◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 2026-10-05.05

Objet : Avis sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur les communes de Mérigny, Saint-Aigny et Concremiers

La société SAS Pays Blancois Parc éolien a déposé une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Mérigny, Saint-Aigny et Concremiers comprenant cinq éoliennes d'une hauteur de 200 mètres et deux postes de livraison électrique. Cette demande est instruite selon les dispositions nouvelles issues de la Loi Industrie Verte qui prévoit une phase d'examen et de consultation du public dite « parallélisée » d'une durée de trois mois et entièrement dématérialisée (article L. 181-10-1 du code de l'environnement).

Monsieur le Président informe des dates de cette consultation du public sur ce projet qui sont du mardi 1er septembre 2026 au lundi 30 novembre 2026 inclus.
Il précise également que, par courrier en date du 21 juillet 2026, la Préfecture de l'Indre a sollicité l'avis de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin sur ce projet, conformément aux dispositions de l'article R. 181-18 du Code de l'environnement.

VU le Code de l'environnement,

CONSIDÉRANT la proximité du projet envisagé avec le territoire de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin,

Après débat et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à 14 voix contre et 11 abstentions,** décide :

- **D'émettre un avis défavorable** concernant la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Mérigny, Saint-Aigny et Concremiers ;

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28 OCT. 2026
ID : 036-200035137-20261005-2026100505-DE

- **Et d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Philippe GOURLAY

La Secrétaire de séance
Marianne BIZET

Acte exécutoire, compte tenu de sa transmission en préfecture le 28 octobre 2026 et de sa publication le 28 octobre 2026.

Signé électroniquement par : Philippe GOURLAY
Date de signature : 28/10/2026
Qualité : Président